

Communiqué de presse

FREQUENCES - OUTRE-MER**Attribution de fréquences à La Réunion et à Mayotte :
Résultats des enchères principales en bande 700 MHz**

15 décembre 2021

Les enchères principales pour l'attribution de fréquences en bande 700 MHz à La Réunion et à Mayotte se sont déroulées hier. Pour les procédures à La Réunion et à Mayotte, à l'issue de la phase d'attribution des blocs de 5 MHz duplex en bande 700 MHz contre engagements, il restait 2 blocs de 5 MHz duplex à attribuer sur chaque territoire.

Résultats des quantités de fréquences attribuées à La Réunion

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de la bande 700 MHz à La Réunion sont les suivantes :

Candidat	Orange	SRR	Telco OI	Zeop Mobile
Phase d'attribution des blocs de 5 MHz duplex contre engagements	5 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex
Quantités de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	5 MHz duplex	0 MHz duplex	5 MHz duplex	0 MHz duplex
Montant à verser résultant de l'enchère principale	5 033 333 €	0 €	5 033 333 €	0 €
Quantités totales de fréquences attribuées	10 MHz duplex	5 MHz duplex	10 MHz duplex	5 MHz duplex

Résultats des quantités de fréquences attribuées à Mayotte

Les quantités de fréquences attribuées dans le cadre de la procédure d'attribution de la bande 700 MHz à Mayotte sont les suivantes :

Candidat	Maoré Mobile	Orange	SRR	Telco OI
Phase d'attribution des blocs de 5 MHz duplex contre engagements	5 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex	5 MHz duplex
Quantités de fréquences attribuées dans le cadre de l'enchère principale	0 MHz duplex	5 MHz duplex	0 MHz duplex	5 MHz duplex
Montant à verser résultant de l'enchère principale	0 €	1 050 019 €	0 €	1 050 019 €
Quantités totales de fréquences attribuées	5 MHz duplex	10 MHz duplex	5 MHz duplex	10 MHz duplex

Dernière phase de l'attribution au premier trimestre 2022 : l'enchère « de positionnement »

Rappel des résultats de la phase d'attribution des quantités de fréquences en bande 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion :

Orange	SRR	Telco OI	Zeop Mobile
100 MHz	100 MHz	100 MHz	80 MHz

La quantité de fréquences dans les bandes 700 MHz à La Réunion et Mayotte et 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion, pouvant être obtenue par chaque lauréat étant désormais connue, des enchères « de positionnement » à un tour au second prix seront organisées au premier trimestre 2022.

Ces enchères permettront de déterminer la position des fréquences de chaque lauréat dans chacune des bandes. Cette enchère permettra aux lauréats d'exprimer leurs préférences de position dans les deux bandes.

L'Arcep délivrera les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 700 MHz et 3,4 - 3,8 GHz à La Réunion et à Mayotte à la fin du premier trimestre 2022.

Documents associés

- [La page dédiée à la procédure](#)




A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Charlotte Victoria
charlotte.victoria@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 70 20

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion